

Décisions synthétiques de la réunion du CM du 12 janvier 2023

1. Répartition des recettes des amendes de police

Le Conseil municipal approuve les travaux et de sécurisation et d'aménagement piétonnier sur le Pont du Brossay vers le complexe sportif et valide le devis de la Société Lollivier TP pour un montant de 11 316.67 € TTC .Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police (dotation programme 2023).

2. Réseau des médiathèques et médiathèque intercommunale : modifications des tarifs

Le Conseil municipal valide les modifications de tarifs ci-dessous proposées par Redon Agglomération dans le cadre du réseau médiathèque

Objet	Tarifs en cours en 2022	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023
Adultes – 1 ^{ère} inscription	14 €	Gratuité
Adultes- Renouvellement	14 €	14 €
Enfants- Etudiants demandeurs d'emplois et bénéficiaires des minimas sociaux-	Gratuité	Gratuité
+ Services Civiques – Personnes en situation de handicap- Demandeurs d'asile – professionnels de la petite enfance	-	Gratuité

3. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : Habilitation au Centre de Gestion 35 de négociation de la commande publique

Le Conseil municipal autorise le Centre de Gestion 35 à mettre en œuvre pour le compte de la Commune les procédures de mise en concurrence pour un contrat à effet au 1^{er} janvier 2024.

4. Enquête publique présentée par la SARL Compost Agri Services en vue d'exploiter une installation de compostage au lieu-dit « La Friquetterie » à Sainte-Marie

Le Conseil municipal émet un avis favorable sous réserves des conditions ci-dessous lors d'intervention sur la Commune de Renac :

- Respect des conditions d'épandage stipulées : distances – périodes – enfouissement
- Respect de l'entretien de la voirie après chaque transport de compost (nettoyage)

Le dossier étant très dense et très technique, le Conseil municipal souhaiterait être destinataire d'une synthèse concernant notamment les interventions de la SARL Compost Agri Services sur la Commune de Renac.

5. Demande de subvention au titre du volet de fonctionnement au Département dans le cadre des 4 saisons de la Culture à Renac.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander une subvention à M. le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour la somme de 6 250.00 € destinée au financement des animations culturelles « Les 4 saisons de la culture » à Renac

6. Renouvellement contrat d'entretien hotte d'extraction de la salle des fêtes

Le Conseil municipal décide de reconduire le contrat d'entretien avec la société ACO de Noyal-Châtillon moyennant un coût annuel de 410.40 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

7. RA : Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine de Redon année scolaire 2022/2023

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Redon pour l'année scolaire 2022/2023 avec Redon Agglomération et décide que les frais de transport scolaire des élèves de l'école de Renac vers la piscine Sports Loisirs de Redon seront remboursés par l'établissement scolaire puisque la prise en charge de ces coûts est incluse dans le coût moyen départemental servant au calcul de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

8. Affaires scolaires – participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Langon année scolaire 2020/2021

La Commune de Langon nous informe que 2 enfants domiciliés à Renac ont fréquenté l'école publique de Langon pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil municipal décide de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal car en attente de validation d'éléments complémentaires sur une garde alternée concernant l'un des enfants.

9. DECI : Devis pour la création de plateformes et mises en place de clôtures

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la défense incendie, le Conseil municipal a validé l'acquisition de 3 réservoirs souples lors de sa séance du 24 novembre 2022.

Pour l'installation des bâches, il convient de préparer les terrains concernés par la pose des réservoirs souples par la réalisation d'une plateforme et la mise en place d'une clôture.

Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise LOLLIVIER TP pour un montant TTC total de 35 088.89 €

10. DECI : demande de subvention DETR pour la réalisation de plateformes et clôtures concernant les 3 lieux d'implantation des réservoirs souples

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre de la DETR dans la catégorie « Equipements de défense incendie » concernant les travaux de création de plateformes et clôtures éligibles au volet 5/ Equipements de défense incendie à hauteur de 40%..